

Servais, visiblement dans l'embarras, veut ménager la chèvre et le chou.

Le 26. 3. 1868 Majerus lui écrit: «M. de Hirsch paraît préoccupé de 2 choses:

«De ce que le Gouvernement veut remplacer une concession de mines par une promesse de concession... M. de Hirsch ne semble pas disposé à accepter cette modification.

«De ce que vous l'avez mis en demeure d'en finir avec l'affaire réseau de ceinture, alors que la dernière convention entre le Guill.-Luxbg et l'Est n'est pas encore ratifiée. M. de Hirsch considère que l'affaire réseau pourrait nuire à l'affaire de ratification, et il désire qu'on postpose la 1re à la 2de. C'est du moins ce que m'écrit M. Guyot, qui m'engage vivement à aller vous voir pour concilier les choses.»

Vers la fin de l'année 1868, le baron de Hirsch, qui avait eu ses petites et ses grandes entrées auprès du prince Henri, ne jugea plus nécessaire de s'occuper dorénavant du Luxembourg, ayant réussi un coup de bourse qui lui rapporta — selon Servais<sup>2)</sup> — des millions. Détenteur d'un fort paquet d'actions et d'obligations du Guillaume-Luxembourg dont l'exploitation déficitaire avait fait baisser la valeur de ces titres, il tira profit d'un conseil que lui avait donné Emmanuel Servais, en réussissant à intéresser Bismarck au projet de faire exploiter les chemins de fer du Guillaume-Luxembourg par la Prusse. Muni d'un écrit attestant cet intérêt, Hirsch détermina le gouvernement français à garantir à la Compagnie de l'Est le produit de l'exploitation dudit réseau — ce qui fit illico monter le cours des titres du Guillaume-Luxembourg et ce qui amena la conclusion de la Convention du 5. 12. 1868. En effet, l'accord intervenu en 1865 entre la Compagnie de l'Est et la Société Guillaume-Luxembourg n'ayant satisfait personne, il fut changé par ladite convention par laquelle cette société céda pour un terme de 45 ans les chemins de fer luxembourgeois à la Compagnie de l'Est, moyennant un loyer de 3 millions garanti par l'Etat français.

Comme un journal avait attribué à Michel Jonas (v. fasc. XI, p. 94) le soin de régler les questions concernant ce second accord, Servais (qui avait une dent contre le porte-parole de l'opposition au «coup d'Etat» de 1856) sermonna vertement le chargé d'affaires du Grand-Duché à Paris.

Nous ne nous étendons pas autrement sur les affaires du Guillaume-Luxembourg, étant donné que nous leur avons consacré un chapitre spécial. Quant à celles du Prince-Henri, débutons par une lettre datée du 4. 12. 1868 dans laquelle Fr. Majerus donne des détails piquants sur le comportement de Simon Philippart, président de la S. A. des Chemins de Fer des Bassins Houillers du Hainaut, qui acceptait le projet de convention dont devait sortir la Société